



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 24 novembre 2019

Monsieur le Garant
Projet de Pôle résidentiel et touristique à dominante golfique
Commune de Tosse

Transmission électronique : vincent.vles@univ-tlse2.fr

Objet : Message SEPANSO

Monsieur,

j'apprends de mes camarades de l'association *NouTous* que vous seriez le garant de ce simulacre de consultation qu'est le "*jury citoyen*". Ce dernier n'a d'autre objet que celui d'écartier la souveraineté du peuple concerné par ce projet touristique. On pense à la population de la CCMACS, qui aurait dû, ainsi que l'ont sollicité les associations environnementales, être consultée par voie référendaire. Je vous renvoie donc à la lecture de l'article 3 de la Constitution de 1958 et aux articles d'application figurant dans le CGCT. Sur le fond, on est donc en présence d'une opération dirigée contre l'ordre démocratique.

Sur la forme, on découvre simultanément que vous auriez produit au profit du conseil général des Landes ou de la CCMACS (emploi contractuel, prestation commerciale ? montants ?) une étude intitulée "*Requalification des stations littorales - caractérisation du vieillissement et identification des stratégies de reconquête. 2008/2009*". On identifie immédiatement de quelle stratégie il s'agit dans ce titre inspiré de la novlangue orwellienne. D'expérience nous savons que de telles études consistent à permettre aux "bétonneurs de la côte" de se partager notre patrimoine naturel non encore détruit. Comme dans le Languedoc-Roussillon des années 60 en somme. Rien d'original.

Enfin, en l'état de mon information deux suspicions naissent quant à votre rôle :
- un conflit d'intérêts au sens de la loi du 8 août 2016 n'est-il pas caractérisé en ce cas ?
- une éventuelle prise illégale d'intérêts au sens de l'article 432-12 du code pénal ne peut-elle être caractérisée dans cette affaire ? Vous semblez être un membre du CNRS ainsi que Monsieur Kerrouche qui a joué et continue de jouer un rôle non négligeable dans ce dossier.

Bien entendu ce ne sont que des suspicions qui nécessitent des investigations approfondies menées par les services compétents. Mais les apparences sont contre vous. Elles sont de nature à nuire à l'impartialité de la procédure suivie.

Sentiments distingués

Georges CINGAL, Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr